

**DEPARTEMENT**

SAVOIE

**ARRONDISSEMENT**

CHAMBERY

**Objet : Commission d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent – élection d'un membre suppléant**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 16 mars 2023**

**L'an deux mille-vingt-trois et le seize mars à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). VANBERVLIET. WROBEL (Pouvoir ML. MARCHAIS).

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée la délibération n°2020\_17\_12\_1 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent ;

**Rappelle** à l'assemblée la démission de Mme Sandrine ARIOLI en date du 15/11/2021, déléguée de la commune de Novalaise au conseil communautaire ;

**Explique** que Mme ARIOLI étant membre suppléant de M. Eric RUBIER au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant.

A cet effet, Daniel TAIN propose sa candidature.

Le Président **propose** au conseil communautaire de procéder à l'élection du membre suppléant de Eric RUBIER au sein de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Communautaire :

PROCEDE au vote :

- Nombre de votants : 27 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Nombre de voix obtenues par la liste ci-dessus : 27

Est déclaré élu pour être membre suppléant de M. Eric RUBIER au sein de la commission d'appel d'offres à caractère permanent, M. Daniel TAIN.

AUTORISE le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

